



Suppression régie droit de place

DEL13_2023_06_09

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, , DUPUY Typhenn EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, EVANO Thomas.

Pouvoirs : FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick
EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Anne LE ROUX

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

L'encaissement des droits de place se faisant dorénavant par émission d'un titre de recettes, la régie de recettes des droits de place n'est plus utilisée. Par conséquent, il convient de la supprimer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22.

Vu l'arrêté en date du 22 mai 1995 instaurant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place.

- **AUTORISE** la suppression de la régie Droits de place,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 12 juin 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL